

ORGANISATEUR

Form'actuel

33 Boulevard Saint-Louis, 43000 Le Puy-en-Velay

LE JEU CONCOURS

Article 1

Le concours des activités de l'été 2026 se déroulera du mardi 30 juin à 18h au mardi 7 juillet à 18h.

Article 2

Le jeu-concours est ouvert à toute personne.

Conditions de participation :

- S'abonner à notre page Instagram @guidespratiques et celles de @lugik_parc @parc_du_chatbotte @hippodromejullianges43
- Aimer la publication
- Mentionner une personne de votre choix dans un seul et même commentaire (1 commentaire = 1 participation / Taguer de nouvelles personnes à chaque fois)

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera l'invalidité de l'inscription.

Article 3

Ce jeu se déroulera exclusivement sur notre page Instagram.

Article 4

Désignation des gagnants : Un tirage au sort effectué à l'aide d'un outil en ligne permettra de faire gagner cinq personnes différentes parmi l'ensemble des participants répondant aux conditions du jeu concours. Les gagnants seront contactés par message privé.

Si un gagnant ne répond pas sous 5 jours, un nouveau tirage pourra être effectué.

Date du tirage au sort : mercredi 8 juillet 2026 dans la journée.

Article 5

- **Lot 1** : 2 entrées Hippodrome de Julliangues / 2 descentes Lugik Parc / 1 pass combiné enfants Parc du Chat Botté
- **Lot 2** : 2 entrées Hippodrome de Julliangues / 2 descentes Lugik Parc / 1 pass combiné enfants Parc du Chat Botté
- **Lot 3** : 2 entrées Hippodrome de Julliangues / 1 descente Lugik Parc / 1 pass combiné enfants Parc du Chat Botté
- **Lot 4** : 2 entrées Hippodrome de Julliangues
- **Lot 5** : 2 entrées Hippodrome de Julliangues

Article 6

Remise du lot : En main propre ou livraison en France Métropolitaine (aux frais de Form'Actuel)

Nous prendrons uniquement contact avec les gagnants via ce compte en message privé pour pouvoir vous envoyer le lot.

Les gagnants seront également mentionnés en story.

Article 7

La participation au jeu-concours est gratuite. Il ne vous sera jamais demandé de cliquer sur un lien, d'appeler un numéro surtaxé, de nous communiquer vos coordonnées bancaires.

Article 8

Les données personnelles (nom, pseudo, adresse postale du gagnant) ne seront utilisées que pour le bon déroulement du concours et la remise des lots.

Article 9

Ce jeu-concours n'est ni géré, ni sponsorisé par Instagram. En y participant, vous exonérez ces plateformes de toute responsabilité.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet :

<https://guidespratiques.fr>